

Bureau

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le :

Séance du lundi 6 juin 2011 qui s'est déroulée au Grand Besançon -La City - Salle 101 Visé par : Le Directeur Général des services, Laurent VAN HERREWEGHE

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVE DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le lundi 6 juin 2011 à 19h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

BUREAU DECISIONNEL

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le le Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau nomme M. François LOPEZ comme secrétaire de séance.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01: Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

S R I.I.I - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (mars 2011)

MM. MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les demandes de garantie d'emprunt présentées par Néolia et Grand Besançon Habitat en matière d'habitat, dans le respect des ratios prudentiels définis dans le règlement des garanties d'emprunts de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

🖔 R 1.1.2 - Garantie d'emprunt - Compétence Economie - Réaménagement de la dette de la sedD M. MARTIN ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'allongement de la durée du prêt garanti.

Rapport adopté à l'unanimité:

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ressources humaines

R 1.2.1 - Groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS relatif à la passation de marchés pour l'achat de formations

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération, la Ville de Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale en vue de passer des marchés pour l'achat de formations,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

S R 1.2.2 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

Reconduction du contrat au poste de chargé de mission « prévention » au sein du Sybert

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce

Recrutement au poste de chargé de mission valorisation organique

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce

Recrutement au poste de chargé de mission Aménagement

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Séance du lundi 6 juin 2011

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon,

sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Membres du Bureau en exercice : 31

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h30

Etaient présents: Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 1.2.1), Gabriel BAULIEU, Jean-Pierre MARTIN, Nicolas GUILLEMET (à partir du rapport 1.2.1), Jean-Yves PRALON, Nicolas BODIN, Robert STEPOURJINE, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Jean-Pierre TAILLARD, Raymond REYLE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Yves GUYEN, Annie MENETRIER, Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1), Daniel HUOT, François LOPEZ, Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.2.1), Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Danièle POISSENOT, Bernard MOYSE, Alain BLESSEMAILLE, Eric ALAUZET, Patrick RACINE

Etaient absents: Jean-Claude ROY, Emmanuel DUMONT, Jean-Jacques DEMONET, Marcel FELT, Claude PREIONI, Roland DEMESMAY, Pierre CONTOZ, Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : François LOPEZ

Procurations de vote:

Mandants: E. DUMONT, M. FELT, P. CONTOZ, S. RUTKOWSKI

Mandataires: N. BODIN, JP. MARTIN, JP. GOVIGNAUX, Y. GUYEN

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du lundi 6 juin 2011

Au Grand Besançon

Ordre du jour

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance	_6
Commission n°01: Finances, Ressources humaines, Communication, TIC	
<u>Finances</u>	
Rapport n° I.I.I - Garantie d'emprunt - Compétence Habitat (mars 2011)	_7
Rapport n°1.1.2 - Garanties d'emprunt - Compétence Economie - Réaménagement de la dette de la sedD	_7
Ressources humaines	
Rapport n°1.2.1- Groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS relatif à passation de marchés pour l'achat de formations	i la 7
Rapport n°1.2.2 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement	_7

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon Bureau Séance du lundi 6 juin 2011

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, I^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, et levée à 22h30.

-:-:-:-:-:-

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Présentation du rapport par G. BAULIEU.

G. BAULIEU.- Si vous le voulez bien, je propose que nous commencions nos travaux. Le Président est retenu par ailleurs mais nous rejoindras dès que possible. Il ne vous aura pas échappé qu'il est déjà 19h00 passé et que nous avons un ordre du jour relativement copieux. Alors, si vous en êtes d'accord nous commençons, si vous souhaitez attendre, nous attendons.

J'attire tout d'abord votre attention, mais ça ne vous aura pas échappé en regardant les rapports, sur le fait que nous sommes cette fois-ci, sous l'œil attentif du Directeur du service Juridique, dans une première séance du Bureau sous la forme « Instance décisionnelle ».

Donc outre le fait de déclarer la séance ouverte, il nous faut nommer un secrétaire de séance. La vérification du quorum a été faite par les services. Merci. Le secrétaire de séance : qui se précipite ?

- B. MOYSE.- On commence d'un bout.
- **G. BAULIEU.-** On commence d'un bout, donc c'est François LOPEZ. Merci beaucoup, sur la proposition de B. MOYSE. Merci François. S'agissant des pouvoirs, il faut que je les annonce : P. CONTOZ à JP. GOVIGNAUX, JJ. DEMONET à JC. ROY, qui va sans dote arriver.
- Y. GUYEN.- Il est en congés.
- **G. BAULIEU.-** Bien, donc ça ne marchera pas. E. DUMONT à N. BODIN, M. FELT à JP. MARTIN et S. RUTKOWSKI à Y. GUYEN. Voilà, donc tout cela sera noté.

De la même manière que nous le faisons pour le Conseil, les délibérations et les comptes-rendus des séances du Bureau pourront être consultés sur le site du Grand Besançon et les comptes-rendus pourront également être transmis par mail aux délégués qui en font la demande. Tout cela est noté sur votre dossier.

Il ne vous aura pas échappé, dans le rapport, qu'il y a des rapports de couleurs différentes, et vous aurez relevé que ceux relevant du Bureau décisionnel correspondent aux rapports de couleur jaune.

- **JY. PRALON.-** (Inaudible : M. PRALON remarque que finalement le nombre de rapports qui désormais relèvent du Bureau décisionnel est peu important).
- **G. BAULIEU.-** C'est tout à fait exact, Jean-Yves, mais nous l'avions glissé dans la conversation, ici, autour de la table quand nous en avions parlé.
- **L. VAN HERREWEGHE.-** Ce qui pourrait modifier la donne, c'est si on passe un jour à une délégation au Bureau pour l'attribution des subventions.
- **G. BAULIEU.-** Mais on a vu pourquoi, sur la proposition de Jean-Yves PRALON, nous ne sommes pas allé plus loin.

Commission n°01: Finances, Ressources humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 - Garantie d'emprunt - Compétence Habitat (mars 2011)

G. BAULIEU.- Il est proposé d'apporter une garantie d'emprunt à 3 demandes nouvellement déposées en matière d'habitat pour un total de 2 013 343 €. Vous avez les 3 opérations : Néolia, Grand Besançon Habitat deux fois. Vérification des ratios prudentiels a été faite.

Ne prendront pas part au vote : A. MENETRIER, D. POISSENOT, B. MOYSE et R. STEPOURJINE. Ce sera noté dans le compte-rendu.

Voilà pour ce rapport, s'il n'y a pas d'observation.

Rapport n°1.1.2 - Garanties d'emprunt - Compétence Economie - Réaménagement de la dette de la sedD

G. BAULIEU.- Ne prendront pas part au vote : JL. FOUSSERET et JP. MARTIN.

Dans le cadre du financement de l'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal, la sedD a contracté un emprunt de 2 286 735,26 €. Compte-tenu des délais de réalisation de la ZAC, il y a une demande de prolongation de la durée de l'emprunt et donc une demande de prolongation de la garantie apportée. Voilà l'objet de ce rapport, avec toutes les précisions qui sont dedans.

Il n'y a pas de remarques particulières ?

Examen de rapports (Commission $n^{\circ}01$ - Finances) qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1- Groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS relatif à la passation de marchés pour l'achat de formations

G. BAULIEU.- Ne prendront pas part au vote : JL. FOUSSERET et JP. MARTIN.

Dans le cadre du financement de l'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal, la sedD a contracté un emprunt de 2 286 735,26 €. Compte-tenu des délais de réalisation de la ZAC, il y a une demande de prolongation de la durée de l'emprunt et donc une demande de prolongation de la garantie apportée. Voilà l'objet de ce rapport, avec toutes les précisions qui sont dedans.

Il n'y a pas de remarques particulières ?

Rapport n°1.2.2 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

G. BAULIEU.- Nous sommes là dans le décisionnel. Les éléments sont écrits dans le résumé. Le contrat de l'agent au poste de chargé de mission « prévention » arrivant prochainement à échéance et la mission ayant été prolongée, il est proposé de reconduire le contrat en conséquence et d'en définir les conditions. C'est donc au sein du Sybert. Suite à la création du poste de chargé de mission « valorisation organique », il est proposé de retenir la candidature d'une personne non titulaire et de définir les conditions de son contrat. Nous sommes toujours bien évidemment au sein du Sybert et là je parle sous le contrôle du Président. Par ailleurs, à la Direction Economie, Emploi, Aménagement, compte-tenu d'un surcroît d'activité, il est proposé de prolonger le contrat de la personne recrutée, pour une durée d'un an, sur un emploi non permanent qui ne sera pas pérennisé par la suite. Donc la personne est dans nos murs puisqu'il s'agit d'une prolongation.

Sur ce rapport, y a-t-il des observations ? Des oppositions ?

MO. CRABBÉ-DIAWARA.- C'est décisionnel.

G. BAULIEU.- C'est décisionnel, oui, merci. Y a-t-il des avis contraire ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est décidé.

Examen de rapports (Commissions n°01 - RH, n°07, n°06, n°08, n°09, n°02, n°03, n°04, n°05 et Questions diverses) qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté.